



Non versement de pension alimentaire

Par **cathy**, le **05/07/2008** à **21:41**

Mon ex conjoint ne me verse plus la pension alimentaire depuis 7mois. Il vient de me dire qu'il est au RMI (moi aussi et seule pour élever notre fils de 4ans) et que son assistante sociale lui a dit de ne plus verser la pension, qu'il n'a plus à le faire. Hors d'après le jugement rendu par le tribunal il est tenu de verser 100 euros par mois. Je croyais que SEUL un juge décidait du versement ou non et renvoyais le dossier en cas de changement de situation. Je précise que lors de la décision du juge mon ex conjoint était aux ASSEDIC. Mon ex conjoint a-t-il le droit de décider de son propre chef de ne plus payer?

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **22:37**

Effectivement, il n'y a que le JAF qui peut modifier le montant d'une pension alimentaire ou suspendre le règlement de cette pension alimentaire. Votre ex conjoint est en tort. Si effectivement il ne perçoit que le RMI, il devait informer le JAF de son changement de situation. Demandez dans les meilleurs délais un rendez-vous avec le JAF. Bon courage et cordialement

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **22:39**

Je dois vous préciser aussi qu'il me semble très surprenant qu'une Assistante Sociale dise de ne plus verser la pension alimentaire !!!!